

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 30 mars 2006

Date : 30/03/06	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 30 mai 2006
-----------------	-------------------	----------------	--

Documents préparatoires adressés par courrier (CD ROM):

- Note de synthèse du document d'objectifs du site « LA SORGUE ET L'AUZON »
- Documents relatifs au projet de démoustication en Camargue

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Synthèse générale du DOCOB du site « LA SORGUE ET L'AUZON »

Documents diffusés en séance :

- Eléments de réflexion pour une hiérarchisation des espèces de plantes en vue de leur protection régionale (Note CBNMP)
- compte-rendu du groupe de travail « zones humides / corridors fluviaux » du 07/03/06

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis N° 2006 – 3
- Extrait diaporama « Espèces rares et menacées »
- Rapport de J. Guidicelli

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Espèces rares et menacées : point sur les espèces protégées, listes rouges, politiques et programmes (LIFE, plans de conservation) en PACA
- Programme NATURA 2000 :
 - ✓ Pour avis : le document d'objectif du site « Les Sorgues et l'Auzon » - FR 9301578
 - ✓ Désignation des rapporteurs
- Questions diverses
 - ✓ Etude du Conseil Régional
 - ✓ Plan de démoustication en Camargue

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
M. DUMONT B.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. MOUTTE P.
M. MAUREL N.
M. QUEZEL P.

M. MEDAIL F.
M. VERLAQUE M.
M. COROT D.
M. DALMAS J.P
M. MAGNIN F.
M. VIDAL E.

Membres du CSRPN non présents :

M. MEURET M. (excusé)
M. KOUYOUMONTZAKIS G. (excusé)
M. CHEYLAN G. (excusé)
M. FRANCOUR P (excusé)
M. ORSINI P. (excusé)
M. ROUSSET C. (excusé)
M. CHAPPAZ R. (excusé)

M. COSSON E. (excusé)
M. ALZIAR G. (excusé)
M. GRILLAS P. (excusé)
Mme ASPE C

NB : Réunion perturbée par d'importantes difficultés de circulation

Également présents :

DIREN : M. FOUCHIER F.; Mme MEYER D. ; M. OLIVIER J.P.; Mme BERLIN S., M. BOURIDEYS J.; HARENG D.; M. SALLES J.M.
DDAF 84 : Mme CHADOEUF I.
Université : J. GUIDICELLI
Syndicat des Sorgues : Mme LELIEVRE S.; M. CHAROY M.
CBNMP : F. BOILLOT
CEEP : J. BOUTIN

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 9 février 2006 est adopté sans modifications.

2. Espèces rares et menacées : point sur les espèces protégées, listes rouges, politiques et programmes (LIFE, plans de conservation) en PACA

La DIREN propose une information sur les listes d'espèces (listes rouges ; espèces protégées), de façon à faire un point sur ce qui existe, sur la qualité de ces listes et sur l'opportunité de mettre en chantier l'élaboration de nouvelles propositions.

Ces listes sont, par principe, des outils pour la mise au point de stratégies d'action. Pour l'ensemble des partenaires régionaux (DIREN, acteurs régionaux et locaux) se fait sentir le besoin de s'appuyer sur une évaluation scientifique et actualisée des enjeux de conservation, les priorités de chacun pouvant ensuite, le cas échéant, être affinées par l'ajout de critères supplémentaires. Dans un deuxième temps était prévue une réflexion sur les programmes d'action. Compte tenu du retard, il est décidé de reporter la présentation des programmes LIFE et Plans de conservation lors de la prochaine réunion.

Le diaporama (en PJ) présente de façon symétrique pour les listes rouges et les listes d'espèces protégées : les éléments de définition disponibles, les listes et réglementations existantes, un point et un questionnement sur les projets PACA. En complément, F. BOILLOT du CBNMP propose une méthode de travail sur la question spécifique de la liste régionale d'espèces végétales protégées.

Le débat fait ressortir une confusion et une insatisfaction dominantes sur ces outils : des questions sur l'efficacité de la réglementation, le problème de déficit de connaissance, les besoins de communication. L'approche par espèces peut être simplificatrice (distinguer rareté et raréfaction, prendre en compte la dynamique, développer l'approche par habitats, travailler par entrées biogéographiques et non administratives, etc..).

Des lignes d'action sont dégagées : le déficit d'outils de niveau régional est patent ; des listes rouges régionales permettront de disposer d'une base commune à partir de laquelle les stratégies respectives trouveront leur cohérence ; élaborer des listes rouges régionales permettra ensuite, pour les groupes très mal représentés en espèces protégées (principalement les invertébrés), de déboucher sur l'élaboration de listes régionales d'espèces protégées ; c'est bien le rôle du CSRPN d'engager ce travail et de proposer une validation scientifique.

En conclusion, il est décidé :

- Concernant les listes rouges : la DIREN proposera un groupe de travail sur la question des listes rouges régionales (l'identification de critères communs en cohérence avec les critères nationaux; la validation des listes régionales existantes ; l'étude de nouveaux groupes).
- Dès que possible, il est souhaitable d'engager un travail sur les habitats (catalogue puis liste rouge régionale).
- Concernant la liste régionale d'espèces végétales protégées : le CBNMP rédigera un document expliquant les raisons d'une proposition de révision, les critères revus en s'appuyant sur les avis d'experts émis en séance, des propositions de résultats en fonction des critères appliqués. Il faut travailler par région biogéographique (méditerranéenne ; alpine) et élaborer ensuite une liste régionale. Le document sera soumis aux botanistes du CSRPN suffisamment tôt pour permettre son examen avant la présentation en séance plénière.

3. Désignation des rapporteurs scientifiques NATURA 2000 :

Suite à la communication des propositions de désignation de rapporteurs, un certain nombre de remarques ont été formulées à la DIREN. Une nouvelle liste va être proposée, tenant compte de ces remarques et recentrée sur les sites dont les DOCOB sont programmés en 2006 et 2007.

4. Compte rendu des groupes de travail CSRPN

Dans un souci d'alléger le temps de présentation des DOCOB en CSRPN plénier, M. BARBERO propose que la DIREN transmette aux membres du CSRPN le compte rendu du groupe de travail préalablement à la réunion du CSRPN.

5. Présentation du document d'objectifs du site « LES SORGUES ET L'AUZON » (N° FR 93 01578) au titre de la Directive Habitats

Opérateur : Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Rapporteurs scientifiques : M. BARBERO ; J. GUIDICELLI

Le projet de document d'objectifs (partie inventaires / enjeux / objectifs / mesures de gestion) du site « LES SORGUES ET L'AUZON » (N° FR 93 01578) est présenté par l'opérateur sous forme d'un diaporama Power-point qui récapitule :

- Les caractéristiques générales du site
- Le périmètre
- La liste des habitats et habitats d'espèces
- La liste des espèces (animales, végétales)
- La définition des enjeux
- Les objectifs de conservation et de gestion
- Une synthèse des mesures de gestion proposées

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN « Zones humides / Corridors fluviaux » du 07/03/2006 qui a fait l'objet d'un compte rendu distribué en séance. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, co-rapporteur scientifique. M. GUIDICELLI, co-rapporteur, a rédigé un rapport sur le contenu de ce DOCOB et sur l'intérêt de ce site (en PJ) dont les principaux points sont exposés aux membres du CSRPN.

Le Conseil prend acte de ces informations. Une observation est émise concernant la problématique des espèces végétales invasives. La lutte doit être menée dès leur apparition compte tenu de leur forte dynamique d'expansion. Sur ce point, l'opérateur précise que cette lutte a toujours fait partie des actions menées par le syndicat mixte et que des opérations sont menées pour limiter leur expansion.

La DDAF du Vaucluse précise que ce site est confronté à de multiples enjeux (tourisme, urbanisation ...). Compte tenu du cadre réglementaire national et du contexte budgétaire difficile, il sera intéressant d'associer des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de certaines mesures. La DIREN fait remarquer que la configuration de ce site avec un syndicat mixte opérateur et peut être futur animateur répond bien à l'esprit de la loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) qui vise à transférer aux collectivités territoriales et à leurs groupements l'élaboration et la mise en œuvre des DOCOB, le syndicat étant par ailleurs porteur du contrat de rivière.

Messieurs BARBERO et GUIDICELLI remercient l'opérateur pour le travail réalisé et les données collectées sur ce site qui permettent d'améliorer sensiblement la connaissance des habitats et espèces du périmètre.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2006- joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 07/03/06 complétées des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent messieurs GUIDICELLI et BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour la vérification des mesures de gestion.

6. NATURA 2000 – cahier des charges pour les inventaires biologiques :

Les DOCOB sont élaborés sur la base d'un cahier des charges régional, élaboré fin 2002 par le CSRPN, dénommé "cahier des charges pour les inventaires biologiques" (CCIB). Ce document est actuellement en cours d'actualisation, afin de l'adapter au nouveau contexte Natura 2000 (loi DTR et budgets). Cette actualisation vise principalement à recentrer l'effort sur les habitats et espèces directement liés à Natura 2000, et à adapter la précision des inventaires à l'importance des enjeux de conservation et de gestion.

Une réunion de travail technique, avec CEEP + CBNM + CBNA, doit prochainement avoir lieu, en vue notamment de travailler sur la structure des bases de données SIG et sur divers autres points méthodologiques (échelles de terrain, types de relevés...). Concernant la structure des données, il est envisagé de se caler sur le format régional développé par les CBN, afin que les données DOCOB puissent à terme intégrer la BD interactive actuellement en projet.

Calendrier prévisionnel:

- entre le 20 et le 25 avril : réunion de travail avec CBN + CEEP
- début mai : transmission du document aux DDAF + CSRPN
- fin mai : validation finale par CSRPN

7. Questions diverses

- ✓ Projet de démoustication en Camargue

Les collectivités envisagent la démoustication de la Camargue. Pour information, deux documents ont été adressés au CSRPN :

- les préconisations du conseil scientifique du parc Naturel Régional, à partir du projet de démoustication basé sur l'emploi du BTI.
- Un protocole de suivi

Le temps a manqué pour un échange précis à partir et sur ces deux documents. En l'ère approche on peut mentionner deux aspects:

- une position de prudence (dispose t-on de tous les éléments de connaissance, du recul nécessaire sur les expériences similaires ? l'incidence biologique est elle réellement évaluée ? Ne faut il pas affiner le zonage d'intervention ?....)
- une question sur la pertinence de la démoustication (faut il engager des fonds publics et prendre un risque écologique au lieu de tenter de réduire les mises en eau ?)

Les membres du conseil sont appelés à faire remonter leurs observations précises sur les documents fournis. Si nécessaire, le sujet sera à nouveau proposé.

Certains points de l'ordre du jour sont reportés, le président lève la séance à 13 h 15

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

La prochaine réunion est fixée le 30 mai 2006 à partir de 9 h 30, à la DIREN
--